



Transfert de voies privées à la CUM

Par **doumdoum**, le **18/12/2013** à **12:16**

Bonjour,

Quelqu'un a-t-il une expérience de voies privées reprises par une communauté urbaine récemment.

J'aurais besoin de témoignages avec les démarches à suivre et l'argumentaire à utiliser dans le courrier adressé au maire. Merci

Par **domat**, le **18/12/2013** à **13:18**

bjr,

ce que je peux vous dire, c'est qu'une commune n'a aucune obligation de reprendre une voie privée et que généralement, elle ne le fait que si la voirie est en bon état.

cdt